

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2014

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 août 2014

Prend acte des décisions du Maire,

Approuve le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 26 juin 2014

-2014-08-01 : Prend acte qu'en conséquence de l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux, la mise à jour du calcul du nombre et de la répartition des sièges en mettant en œuvre la formule mathématique prévue aux III et IV de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales au vu du dernier chiffre de population municipale applicable au 1er janvier 2014 et incluant Quincieux donne, en comparaison avec la composition actuelle du Conseil :

- Quincieux : 1 délégué,
- Vaulx en Velin : gagne 1 délégué en plus des 4 actuels,
- Saint Fons : gagne 1 délégué en plus de son délégué actuel,
- Oullins : perd 1 délégué sur ses 3 délégués actuels,
- autres communes : nombre de délégués inchangé,
- total : l'effectif total du Conseil évolue de 162 à 164 élus.

Approuve la création, en application du VI de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, d'1 siège supplémentaire, qui viendrait porter l'effectif du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon à 165. L'attribution dudit siège à la Commune d'Oullins, qui permettrait de maintenir son nombre de délégués. Sous réserve de réunir, dans les délais escomptés, les délibérations concordantes des conseils municipaux représentatives de la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des Communes représentant les 2/3 de la population totale, demande à monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de constater au 1^{er} septembre 2014 la répartition des sièges du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon conformément au tableau ci-après annexé à l'unanimité

-2014-08-02 : Modifie les crédits budgétaires, dans le cadre de la Décision Modificative n°3 à la majorité (abstention du groupe Francheville au Cœur, abstention de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-08-03 : Autorise Monsieur le maire à signer les Conventions d'objectifs et de moyens relatives aux interventions des six associations citées ci-dessus dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2014 à juin 2015. Alloue à chaque association pour 2014, une subvention spécifique liée aux activités conduites de septembre à décembre 2014 sur les projets décrits ci-dessus soit :

- 1/ Centre de karaté Franchevillois, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 840 €.
 - 2/ Pièces en stock, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 1680 €.
 - 3/ Théâtre de bulles, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 1680 €.
 - 4/ La ruée vers l'art, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 1680 €.
 - 5/ Les allumés de la Lanterne, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 1400 €.
 - 6/ L'association des familles, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 2100 €.
- Dit que ces subventions seront imputées sur l'article 6574 du budget principal 2014 de la commune dûment approvisionné à la majorité (abstention du groupe Francheville au Cœur et vote contre de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Présents : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mr GUILLON, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mme JAMBON, Mr RIVIER

Membres représentés : Mr GOURRIER, Mr ROUX, Mr GUIBERT.